



## **RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC** **Dès le lundi 3 octobre et pour une durée d'environ cinq semaines**

**Dès le 3 octobre prochain**, la Ville effectuera le nettoyage des conduites d'aqueduc de son territoire. Ainsi, elle procédera au rinçage unidirectionnel du réseau de distribution municipal de l'eau potable afin de nettoyer et de vidanger l'ensemble de ces conduites d'aqueduc. Les opérations se dérouleront **du lundi au jeudi, de 7 h à 16 h et le vendredi de 7 h à 12 h**.

Une opération de rinçage unidirectionnel consiste à augmenter la vitesse et le débit de l'eau dans le réseau en utilisant stratégiquement les bornes d'incendie pour évacuer les dépôts. On procède alors à une série d'opérations d'évacuation exécutées séquentiellement. Le rinçage unidirectionnel permet notamment de déloger les dépôts de minéraux qui, au fil du temps, adhèrent aux conduites. Ces minéraux calcifiés ne sont en aucun cas nocifs, mais constituent la source d'une diminution du débit et de la pression de l'eau. Cette importante opération de nature préventive est nécessaire par sa contribution au bon maintien de l'état des conduites et par son assurance d'une qualité supérieure de l'eau potable.

Puisque les opérations de rinçage unidirectionnel impliquent des travaux d'envergure sur le territoire, il est possible que **les secteurs affectés par les opérations de nettoyage** remarquent certains changements dans les caractéristiques de leur eau : baisse de pression, coloration rougeâtre, eau brouillée et présence de particules colorées. Bien que dérangementes, **ces quelques propriétés ne sont en aucun cas nocives pour la santé**.

Afin de réduire au minimum les désagréments de cette opération de nettoyage, les Marthelacquoises et les Marthelacquois sont invités à intégrer quelques recommandations à leur quotidien au cours des cinq prochaines semaines :

- **Eau trouble ou colorée** : en cas d'eau trouble ou colorée, ouvrez un robinet d'eau froide et laissez couler jusqu'à ce que l'eau devienne incolore ou claire. Il est préférable de choisir le robinet d'arrosage extérieur ou celui du bain, car ils ne contiennent aucun filtre pouvant s'obstruer.
- **Lessive et nettoyage** : afin d'éviter de tacher les vêtements ou les articles de vaisselle, il est recommandé de ne pas faire la lessive ou démarrer le lave-vaisselle durant les heures d'opération mentionnées précédemment, soit de 7 h à 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 12 h le vendredi.

Dans le cas où un vêtement blanc ou pâle sort taché d'une lessive faite pendant les opérations de rinçage unidirectionnel, le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire (450 472-7310, poste 111) offrira sans frais, et au besoin, un exemplaire d'un produit nettoyant puissant. Ce dédommagement ne s'applique que pour la période du rinçage, c'est-à-dire pour environ cinq semaines dès le 3 octobre 2016.

**Toutes les opérations entourant le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc seront divisées par secteur géographique.** Chaque citoyenne ou citoyen faisant partie du système d'appels automatisés de la Ville sera informé quelques jours avant que les travaux débutent dans son secteur afin de l'en avertir. Pour vérifier que votre numéro fait bien partie de ce système, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Janik Juneau, responsable des communications et des relations avec les citoyens, au 450 472-7310, poste 109, ou par courriel via le [j.juneau@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca](mailto:j.juneau@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca). Les secteurs touchés seront aussi partagés sur les deux panneaux électroniques municipaux ainsi que sur le site internet de la Ville.

**La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration!**